



# RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

## Budget 2017 Message

Villars-sur-Glâne, le 8 novembre 2016

## 1 Table des matières

2	Préambule .....	2
3	Budget de fonctionnement .....	2
3.1	Récapitulatif des participations communales.....	3
3.1.1	Evolution des participations communales sur 5 ans .....	4
3.2	Administration générale (rubrique 0) .....	4
3.3	HMS et Foyer de jour (rubrique 41) .....	5
3.3.1	Information.....	5
3.3.2	Analyse des comptes.....	6
3.4	Aide et soins à domicile (rubrique 421).....	8
3.4.1	Information.....	8
3.4.2	Analyse des comptes.....	8
3.5	Service des ambulances (rubrique 422) .....	10
3.6	Passepartout de la Sarine (rubrique 533) .....	11
3.7	Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961) .....	12
4	Budget d'investissement .....	13
4.1	0222.5200.03 Informatique : achat de matériel (hardware) CHF 109'000 .....	13
4.2	0222.5200.04 Informatique : achat de programme (software)CHF 65'500.....	14
4.3	4126.5040.02 Etudes liées à la phase préliminaire d'études du bâtiment CHF 196'000 .....	16
4.4	4126.5040.03 Travaux en relation avec le chauffage au sol CHF 117'000 ....	17
4.5	4126.5040.04 Divers travaux de rénovation du bâtiment CHF 102'500.....	18
4.6	4126.5040.05 Etudes liées à la mise en place d'un appel malade et téléphonie IP CHF 18'000.....	19
4.7	4127.5060.05 Achat d'une calandre pour la lingerie CHF 18'000 .....	20
4.8	4127.5060.06 Achat d'une machine à laver le linge CHF 27'000.....	20
4.9	4127.5060.07 Achat vêtements de travail soins CHF 32'000.....	21
4.10	4216.5060.08 Achat de 2 voitures de service SASDS CHF 30'000.....	21
5	Conclusions .....	22

## 2 Préambule

Ce budget 2017 est le second budget élaboré pour le « Réseau Santé de la Sarine ». Nous rappelons qu'il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'assemblée des délégués. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a en effet été dissoute et intégrée dans le Réseau Santé de la Sarine.

Le Réseau Santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services transversaux (Direction générale, Ressources humaines, Finances, Service juridique et informatique), le Home médicalisé de la Sarine y compris le Foyer de Jour, le Service d'aide et de soins à domicile, le Service d'ambulance de la Sarine. La mise à disposition du personnel du Réseau pour le Passepartout de la Sarine a aussi été comptabilisée de manière explicite.

La Codems (Commission de district pour les établissements médico-sociaux) et la commission IF (Commission de district pour l'aide et les soins à domicile) sont considérées, d'un point de vue statutaire, comme des entités économiques séparées. Leurs budgets sont présentés en marge du budget du Réseau et pourront faire l'objet de questions et remarques dans le cadre de l'assemblée.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) qui est l'évolution naturelle du plan comptable actuellement utilisé par les collectivités publiques suisses, soit le MCH1. Ce plan comptable deviendra obligatoire pour les communes fribourgeoises dans les prochaines années.

A relever que dans les documents remis aux délégués, les comptes 2015 ont été adaptés aux normes MCH2 afin de faciliter la comparaison avec le budget 2016 et 2017. La structure comptable présentée correspond ainsi à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

Par rapport au budget 2016, après une année de pratique, nous avons adapté certains comptes, notamment un regroupement des salaires en fonction du degré de formation (tertiaire, secondaire et autres) pour le HMS et le SASDS. Cela permet d'être plus en phase avec les besoins effectifs de compréhension de nos charges et produits. Il sera parfois difficile de comparer d'une année à l'autre, mais le but est d'avoir une vision correcte des générateurs de charges et de profits.

Le message relatif au budget 2018 intégrera un tableau comparatif des équivalents temps pleins (EPT) pour l'ensemble du Réseau. Ce tableau permettra de comparer l'évolution des EPT par secteurs et par services. Etant donné les changements de logiciels dans les divers services entre les années 2015 et 2016, il n'est pour l'heure pas possible d'extraire ces informations de manière simple.

## 3 Budget de fonctionnement

De manière générale, ce budget 2017 est marqué par l'augmentation substantielle des charges d'assurance perte de gain pour l'employeur et l'employé. Notre contrat

valable jusqu'au 31 décembre 2016 a un taux de cotisation de 1,783 % du salaire AVS réparti de manière paritaire entre l'employeur et l'employé. Globalement, l'employeur a payé un montant de CHF 169'000 en 2016. En 2017, à cause de la sinistralité élevée et suite à un appel d'offres auprès de plus de 20 assurances, la meilleure offre permet d'avoir un taux de cotisation de 2,7436 % du salaire AVS. Globalement, ce nouveau contrat, valable 3 ans, engendre une augmentation des charges pour l'employeur de l'ordre de CHF 100'000 dans le budget 2017.

En outre, ce budget intègre un rééquilibrage des postes de travail entre toutes les entités. Ainsi, le HMS enregistre une diminution de 2 EPT et une redistribution des postes entre cadres et infirmières, soit la suppression de 2 postes d'infirmier-chef d'unité de soins (ICUS) et la création de 2 postes d'infirmier. Dans le même temps, ce budget intègre la création de 4,2 EPT poste d'infirmier pour le SASDS.

Pour permettre une meilleure vision des coûts par centre de charge, la comptabilité publique veut que les charges et les produits soient répartis par tâche. Dans cet esprit, pour que les coûts soient transparents, les imputations internes des charges et des revenus ont été affinées dans ce budget 2017. Ainsi, les charges des services transversaux sont comptabilisées par entité, puis sont réparties, grâce aux imputations internes, dans les divers services (HMS, SAS, SASDS) du Réseau Santé de la Sarine.

Concernant le service d'aide et de soins à domicile il est à noter que les indemnités journalières CM/LAA ne sont plus valorisées pour l'établissement du budget 2017. Le montant figurant au budget 2016 était de CHF 264'083.

## 3.1 Récapitulatif des participations communales

### 3.1.1 Diminution des participations communales par rapport au budget 2016

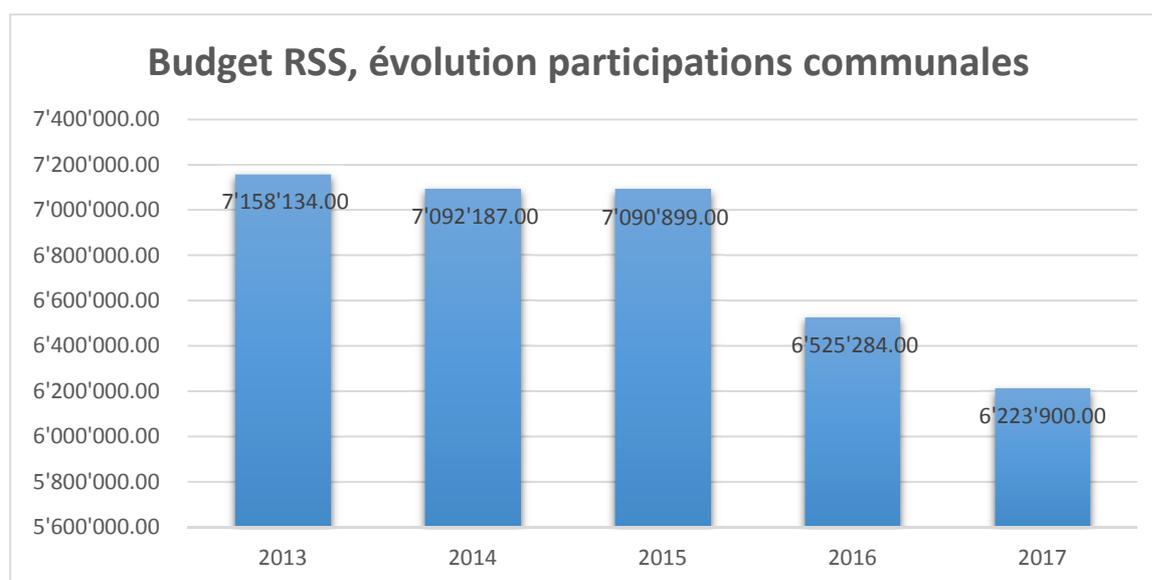
Par rapport au budget 2016, le budget 2017 diminue les montants facturés aux communes du district de CHF 301'384 (CHF 6'223'900 pour le budget 2017 par rapport au montant de CHF 6'525'284 figurant au budget 2016).

Cette diminution est principalement due au Service des ambulances pour CHF 180'050 ainsi qu'au Home médicalisé de la Sarine pour CHF 161'400. Par contre, le service d'aide et de soins à domicile augmente son montant facturé aux communes de CHF 48'266.

Le budget du HMS dégage un léger bénéfice pour un montant de CHF 12'300. Nous proposons de reporter ce montant sur l'exercice suivant. En effet, nous souhaiterions qu'à l'avenir le HMS soit autonome financièrement et que les reports de résultats bénéficiaires soient utilisés pour absorber les éventuelles futures pertes.

### 3.1.2 Evolution des participations communales sur 5 ans

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau Santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS et Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, SAS, SASDS, le rattrapage des frais financiers des EMS ainsi que le Passepartout.



## 3.2 Administration générale (rubrique 0)

Dès l'exercice comptable 2016, le budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes (jusqu'en 2015), les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

Le changement de structure, au niveau de l'administration générale, ne permet pas la comparaison avec les comptes 2015 et ceux des années précédentes. Par contre, la répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux autant aux services internes qu'aux entités partenaires comme la Codems et la Commission IF, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Le département des RH est réparti en fonction du nombre de collaborateurs des autres services.

Lors de l'établissement du budget 2017 nous avons intégré aux services transversaux diverses charges étroitement liées au service concerné. Ces charges sont par la suite réparties entre les divers services en fonction d'une clé de répartition. Les comptes et les montants concernés sont les suivants :

- |                                                    |            |
|----------------------------------------------------|------------|
| - 0210.3132.01 Honoraires conseillers et réviseur  | CHF 50'000 |
| - 0220.3091.01 Recrutement du personnel            | CHF 25'000 |
| - 0220.3099.04 Manifestions en faveur du personnel | CHF 25'000 |

Il s'agit d'un regroupement des budgets qui étaient présentés dans les différents services et non pas de nouvelles charges.

### 3.3 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

#### 3.3.1 Information

Il faut rappeler que ce service dans les secteurs soins (rubrique 4120), pharmacie (rubrique 4122) et foyer de jour (rubrique 413) est équilibré au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

- Conformément à la législation sur l'assurance-maladie, les frais de soins sont fixés entre les prestataires de soins et les assureurs et sont pris en charge par les assureurs maladie.
- Ce budget tient compte de la convention passée entre l'AFIPA et SantéSuisse au nom de tous les EMS du canton. Elle prévoit que le 70% du bénéfice sur ce poste doit être versé à un pot commun géré par SantéSuisse et l'AFIPA, le 30% restant acquis à l'institution, en diminution de l'excédent de charges.

- Foyer de jour (rubrique 413)

Les dépenses du foyer de jour sont financées par :

- les contributions des assureurs-maladie
- une participation de l'hôte
- les frais financiers qui sont facturés aux Codems
- les subventions des pouvoirs publics

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

Les autres charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.01)
  - Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en supporter le montant.
  - Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Pour les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine (rubrique 4126.330.02 et rubrique 4129.3406.01), les communes, par l'intermédiaire de la Codems, les prennent en charge. A ne pas confondre avec les frais financiers liés à l'emprunt concernant le rattrapage des frais financiers des EMS selon l'article 35bis des statuts qui sont répertoriés dans la rubrique 961.

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements 2016
- Octroi d'un palier complet au 1<sup>er</sup> janvier 2017

### 3.3.2 Analyse des comptes

Il est prévu un léger bénéfice de CHF 12'310.— en comparaison du déficit de CHF 161'400.— prévu au budget 2016. Cette diminution de perte est principalement due à la suppression de deux postes de travail dans les secteurs restauration (4124) et maintenance (4126).

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2017 par rapport au budget 2016.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4123	HMS-Cuisine	1'390'600	1'416'500	-25'900

La diminution progressive du nombre de résidents de 110 à 105 génère une diminution des charges.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4124	HMS-Restaurant (charges)	390'100	558'800	-168'700
4124	HMS-Restaurant (produits)	389'300	484'300	-95'000

L'écart important des charges est dû principalement à la suppression du poste de cuisinier du restaurant. Les charges directes (achat marchandises) budgétées sont basées sur l'exercice 2015 ainsi que celui en cours.

Concernant les produits, nous avons tenu compte d'une baisse de fréquentation du restaurant qui engendre une diminution des recettes de CHF 50'000. A ce montant, il faut ajouter la suppression de la participation des repas du SAS pour CHF 48'000.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4125.4220.01	Prestations teinturie	80'000	50'000	30'000

La variation de recettes est liée à l'augmentation des prestations faite par le HMS pour un autre EMS. L'augmentation des charges, compte 4125.3101.03 pour un montant de CHF 14'000, est liée principalement à ces nouvelles prestations.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4126	HMS - Maintenance	1'521'500	1'673'850	-152'350

La diminution de cette rubrique est due à la suppression d'un poste de travail ainsi qu'à un reclassement de différentes charges dans autres secteurs, notamment :

- le compte 4126.3100.01 « achat de mobilier et machine » a diminué de CHF 15'000, ce montant a été attribué au compte 4128.3106.01 « autre matériel de soins ».
- le compte 4126.3150.01 « entretien et réparation mobilier » a diminué de CHF 20'000, ce montant a été réparti dans divers comptes du secteur cuisine « 4123 HMS – Cuisine ».

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4127	HMS - secteur non soins (Direction/autres frais)	842'300	995'250	-152'950

Le compte 4127.3090.01 « formation et perfectionnement du personnel » ainsi que le compte 4127.3009.03 « manifestations en faveur du personnel » sont présentés dès l'exercice 2017 dans le service RH et par la suite répartis en fonction du nombre de collaborateurs dans les services HMS, SASDS et SAS. Ces deux comptes totalisaient un montant de CHF 45'000.

Le compte 4127.3132.01 « honoraires conseillers et réviseur » figure dès 2017 dans le service des finances et est réparti par la suite dans les autres services. Le montant présenté en 2016 était de CHF 25'000.

Le secteur non soins accueil également la refacturation des services transversaux pour un montant de CHF 551'600 en 2017 contre un montant de CHF 621'900 pour 2016 soit une différence de CHF 70'300.

## 3.4 Aide et soins à domicile (rubrique 421)

### 3.4.1 Information

Le budget du service d'aide et de soins à domicile est composé comme suit :

- Aide et soins à domicile – soins

Les charges de ce secteur sont essentiellement composées du salaire, des charges sociales ainsi que les frais directs pour l'activité.

Les recettes sont composées des facturations OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins) ainsi que de la subvention cantonale. Cette dernière correspond au 30 % des coûts du personnel diminué des recettes.

- Aide et soins à domicile – soins ergothérapie

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'ergothérapie.

- Aide et soins à domicile – économie familiale

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'économie familiale.

- Aide et soins à domicile – direction et administration

Ce secteur enregistre les frais du personnel administratif du service ainsi que l'imputation interne des services transversaux

- Aide et soins à domicile – charges d'exploitation

Toutes les charges d'exploitation et d'administration hors charges salariale (mise à part le personnel de nettoyage) sont mentionnées dans ce secteur.

La présentation des frais de véhicules est différente entre le budget 2017 et les années précédentes. En effet, nous avons créé un compte de frais de véhicules par Antenne. Ce compte est composé dès 2017 des frais d'essence, d'entretien, d'assurances et taxes.

### 3.4.2 Analyse des comptes

La part des communes selon budget 2017 est de CHF 4'295'000 contre CHF 4'246'734 en 2016. Comme mentionné en introduction les indemnités journalières ne sont plus budgétées. Le montant de ces indemnités était de CHF 264'083.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2017 par rapport au budget 2016.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4210	Aide et soins à domicile - soins (charges)	9'208'800	7'821'570	1'387'230
4210	Aide et soins à domicile - (produits)	6'334'400	4'864'000	1'470'400

L'écart important par rapport à l'année 2016 est dû, premièrement à la création de 4.2 EPT en 2017 et l'engagement de 2 infirmières en 2016 qui n'avaient pas été mis au budget (ces deux postes de travail ont été validés par le canton). De plus, l'abandon du provisionnement des indemnités journalières comme expliqué ci-dessus ainsi qu'à l'attribution du palier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un montant total annuel de CHF 139'000, sont aussi les générateurs de l'augmentation des charges. Par contre, les recettes supplémentaires couvrent cette augmentation de charge.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4215	Aide et soins à domicile - direction et administration	878'000	582'487	295'513

Dès l'exercice 2017, cette rubrique inclus les frais du service informatique pour un montant total de CHF 210'000. Les autres services transversaux facturent un montant de CHF 379'200 en 2017 contre CHF 313'671 en 2016.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4216.3160.00	Loyer administration	47'500	-	47'500
4216.3160.03	Loyer Antenne III, Beaumont	53'000	88'752	-35'752

Le loyer total pour les locaux sis route St-Nicolas-de-Flüe est de CHF 100'500. Une répartition a été faite dès 2017 afin de déterminer la part de l'administration.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4216.3980.01	Refact. Interne maintenance et licence informatique	-	86'182	-86'182
4216.3980.02	Refact. Interne loc leasing informatique	-	68'461	-68'461

Dès 2017 ces charges figurent dans la même rubrique que les autres imputations interne des services transversaux. Ces imputations sont comptabilisées dans la rubrique 4215 « direction et administration »

### 3.5 Service des ambulances (rubrique 422)

Globalement, le déficit à charge des communes est de CHF 1'182'300 en comparaison du déficit de CHF 1'362'350 prévu au budget 2016. Cette diminution de perte est principalement due à une augmentation des recettes pour un montant total de CHF 85'000 ainsi que des diminutions de charges en général.

Afin d'uniformiser la présentation des comptes pour chaque service, nous avons également regroupé l'ensemble des charges liées aux véhicules dans un compte par véhicule.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2017 par rapport au budget 2016.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4220.3090.01	Formation et perfectionnement du personnel	37'500	80'000	-42'500

Le montant mis au budget 2016 comprenait une valorisation des heures effectuées par le personnel en formation obligatoire pour un montant de CHF 39'000. Nous avons renoncé à valoriser ces heures. Nous précisons qu'il s'agissait d'une écriture interne passée par le biais des salaires, il ne s'agit donc pas d'une économie.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4220.3106.02	Matériel de soins	55'000	19'000	36'000
4220.3106.03	Autres matériel de soins	-	22'000	-22'000

Les deux comptes ci-dessus ont été regroupés en 2017. L'augmentation global de CHF 14'000 se justifie par la nécessité d'acheter du matériel supplémentaire notamment 6 sets King Vision pour un montant de CHF 12'600. Ce système permet d'insérer un tube endotrachéale lors des réanimations. Ce dispositif garanti à 100 % la protection et la libération des voies aériennes supérieures. Il remplace le tube laryngé qui est actuellement utilisé dans le service et qui n'offre pas cette garantie. D'autre part, les lésions secondaires sont également diminuées par la mise en place d'un tube endotrachéale.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4220.3910.01	Indemnité et frais de repas	48'000	-	48'000

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les ambulanciers en service n'ont plus la possibilité de se restaurer gratuitement au restaurant du HMS. Cette écriture interne entre le HMS et le SAS est donc supprimée. Un montant de CHF 17'000 est attribué aux ambulanciers sous forme d'indemnités repas de nuit en remplacement. Ce montant, considéré comme un revenu imposable, est inclus dans la masse salariale.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	80'000	80'000	-

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour les paiements selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé. Dans le cadre de la nouvelle organisation, nous avons évalué comment travailler pour réactiver ces ADB. Un mandat a été donné à la fin de l'année 2015 au Service des Finances de la Ville de Fribourg pour effectuer ce travail. Il est encore trop tôt pour donner un retour sur l'efficacité et le résultat de cette collaboration.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
4223	SAS secteur événements particuliers	30'100.0	-	30'100.0

Les frais liés à ce nouveau secteur sont pour la plupart des charges qui étaient incluses dans d'autres comptes du SAS. À l'avenir le compte 4223.3151.40 « frais de véhicule poste sanitaire mobile » devrait s'équilibrer avec le compte de recettes s'y référant.

### 3.6 Passepartout de la Sarine (rubrique 533)

Le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du Passepartout et pour planifier les courses de leurs deux véhicules. Cette centrale est ouverte tous les matins de la semaine.

### 3.7 Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961)

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000 pour la Codems qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt, fait pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, permet de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS.

Au 31 décembre 2016, le solde de l'emprunt sera de CHF 3'900'000.--. Par conséquent, pour 2017, l'amortissement constant sera de CHF 650'000.— et les intérêts à 1,4 %, payés trimestriellement, seront de CHF 55'400 ( $3'900'000 \times 1.4 \% : 360 \times 365$ ).

## 4 Budget d'investissement

### 4.1 0222.5200.03 Informatique : achat de matériel (hardware) CHF 109'000

Dans le cadre de l'organisation du Service d'aide et de soins à domicile, l'informatique est un élément important permettant de déterminer de manière précise toutes les prestations effectuées à domicile. Chaque prestation est répertoriée et permet de les facturer aux assurances maladie de manière précise. Pour ce faire, chaque employé de l'aide et des soins à domicile a un smartphone ou une tablette permettant de choisir dans un catalogue de prestations de manière rapide, la prestation effectuée.

Les tablettes sont à disposition des infirmiers qui doivent pouvoir faire l'évaluation des prestations à fournir grâce au RAI-HC. Le personnel de formation primaire ou secondaire doit pouvoir avoir un smartphone permettant de récolter les informations de manière juste et rapide.

En 2016, le nouveau logiciel a été installé et fonctionne sur le matériel qui était à disposition. Celui-ci aura 4 ans en 2017 et devient de plus en plus obsolète et ne peut plus être réparé. Les smartphones sont des Samsung Galaxie SIII. Depuis, il y a eu 4 nouvelles générations présentées sur le marché et nous sommes actuellement au Samsung Galaxy S7. Plus notre matériel informatique est performant et fiable, plus le personnel infirmier pourra être auprès des bénéficiaires et travailler pour apporter les soins prévus. Dans cette optique, nous avons prévu de changer toutes les tablettes ainsi que les smartphones et de les remplacer par des tablettes (10 pouces) et des smartphones (7 pouces), et de les amortir sur une période de 4 ans, ce qui est déjà très long pour ce genre de technologie.

Pour le HMS, les tablettes ne doivent pas être à disposition de chaque collaborateur, mais il est prévu d'en avoir 2 par unité et pour la nuit. Cela permet de pouvoir disposer rapidement de toutes les informations utiles lors des visites médicales et de pouvoir effectuer les changements nécessaires directement dans le logiciel. Ces nouveaux outils permettent un gain de temps appréciable et peuvent être implémentés grâce au nouveau logiciel informatique installé en 2016.

Récapitulatif des montants pour l'informatique, achat de matériel :

Service	Appareil	Unités	Prix unitaire	Total
HMS	Tablette	14	549.00	7'686.00
	Protection pour tablette	14	70.00	980.00
SAS	Portable	3	1'910.00	5'730.00
SASDS	Tablette (10 pouces)	10	549.00	5'490.00
	Tablette (10 pouces)	50	549.00	27'450.00
	Protection pour tablette	65	70.00	4'550.00
	Tablette (7 pouces)	100	449.00	44'900.00
	Tablette (7 pouces)	10	449.00	4'490.00
	Protection pour tablette	115	60.00	6'900.00
	Divers			824.00
<b>Total de l'investissement informatique</b>				<b>109'000.00</b>

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique, mais comme ce matériel devrait durer 4 ans, nous allons par conséquent amortir ces objets avec un taux d'amortissement de 25 %.

#### 4.2 0222.5200.04 Informatique : achat de programme (software) CHF 65'500

Dans cet investissement, nous avons regroupé l'achat de 4 programmes distinctifs permettant d'améliorer la gestion au quotidien, des missions confiées au Réseau santé de la Sarine :

- Le premier logiciel « Solid M3 » permet une gestion plus professionnelle des stocks pour le service des ambulances dans un premier temps, puis pour le HMS et le SASDS. Mobile Healthcare 4.0 est une solution dédiée à la gestion du stock et des prestations médicales permettant de suivre le cycle de livraison des médicaments de l'entrée du stock jusqu'aux pharmacies d'étages, gérer les stocks et suivre l'activité des prestations auprès des bénéficiaires.

Cette solution, en deux parties, comprend un serveur de communication qui reçoit les données des terminaux mobiles en batch ou en wifi et les transferts dans un format pré-défini vers notre logiciel « Opale ». L'autre partie est l'application mobile chargée sur les terminaux.

Le montant de CHF 20'000 pour ce programme est décomposé selon les points ci-dessous :

- Les frais de modification du programme Opale
  - L'achat des licences Opale pour le module stock
  - L'achat de l'interface Solid M3
  - L'achat du programme solcare
  - L'achat d'une imprimante pour l'impression des étiquettes spécifiques pour les articles
  - L'achat de consommables (cartes, étiquettes, etc.)
- Le deuxième logiciel est un logiciel permettant de gérer tous les mobiles ainsi que les tablettes à distance, depuis le service informatique, et permet d'effectuer des adaptations sans devoir se déplacer auprès de l'utilisateur. Actuellement, lors d'installation de logiciels ou de problèmes avec des mobiles, le personnel de l'informatique doit se déplacer auprès des antennes ou faire venir le possesseur du mobile dans les locaux du service.

La gestion des terminaux mobiles par AirWatch® permet aux entreprises de répondre aux défis que représente la mobilité. Le MDM fournit une façon simple et efficace de voir et gérer tous les terminaux à partir d'une console administrative centrale. Cette solution permet d'inscrire rapidement des terminaux dans l'environnement de l'entreprise, de configurer et de mettre à jour les paramètres des terminaux *over-the-air* et de sécuriser les terminaux mobiles. Avec AirWatch, il est possible de gérer une flotte hétéroclite de terminaux Android, Apple iOS, BlackBerry, Mac OS, Symbian, Windows Mobile, Windows PC/RT et Windows Phone à partir d'une console administrative unique.

Avec l'achat proposé des nouvelles tablettes, le RSS aura plus de 200 terminaux éparpillés auprès des différentes antennes et du personnel travaillant pour le Réseau santé de la Sarine.

Le montant total pour ce logiciel est de CHF 24'000.

- Pour le troisième logiciel, il s'agit d'un module qui doit être activé dans le cadre de notre module de gestion Opale. Dans le cadre de la gestion globale de notre réseau, nous avons opté pour des programmes professionnels en fonction du besoin du service, mais qui communiquent entre eux. En ce qui concerne la gestion du personnel, notre logiciel des salaires «Opale» doit pouvoir communiquer en permanence avec notre logiciel «Polypoint» qui gère la planification et le contrôle des présences du personnel. Actuellement, lorsqu'il y a un changement au niveau du personnel, nous devons saisir deux fois les informations dans chacun des logiciels. L'achat du module de CHF 8'000 (une fois) nous permettra de remédier à cette problématique et d'éviter une double saisie et des sources d'erreur.

- Pour le quatrième logiciel, il s'agit du développement d'un agenda pour la planification des transports pour le Passepartout Sarine. Depuis plusieurs décennies, le Réseau Santé de la Sarine s'occupe de la permanence téléphonique pour le Passepartout et de la planification des courses pour les deux véhicules travaillant quotidiennement. Notre ancien logiciel de planification est largement désuet et ne permet pas de pouvoir effectuer une bonne répartition des courses entre toutes les demandes arrivant chaque jour. Le développement de cet agenda spécifique a été fait en parallèle avec le nouveau logiciel de gestion du HMS, soit le SIEMS. Le montant total est de CHF 12'600.

Récapitulatif des montants pour l'informatique, achat de matériel :

Type	nbre licence	prix unitaire	total
Solid S3			20'000.00
Licence Adobe	5	181.20	906.00
Application pour protocoles		5'000.00	5'000.00
AirWatch	170	80.25	13'642.50
AirWatch déploiement		5'351.50	5'351.50
PEP-Opale			8'000.00
Module Passepartout			12'600.00
<b>Total</b>			<b>65'500.00</b>

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique.

#### 4.3 4126.5040.02 Etudes liées à la phase préliminaire d'études du bâtiment CHF 196'000

Dans le cadre de cette année 2016, une étude sur l'optimisation des bâtiments a été effectuée. Cette étude consiste essentiellement à fournir un constat concret de l'état actuel des bâtiments et des installations techniques, avec un ordre de priorité des travaux à effectuer, ainsi qu'un chiffrage de ceux-ci.

Plusieurs spécialistes ingénieurs ont été désignés pour analyser les éléments suivants :

- Diagnostic des installations de chauffage et ventilation
- Diagnostic des installations sanitaires
- Diagnostic parasismique

Pour le diagnostic des bâtiments, un architecte a été mandaté.

Chacun des mandataires a effectué un diagnostic spécifique traduit sous forme de rapport. Sur la base de ce rapport, remis en juillet 2016 aux membres du groupe « locaux », et des conclusions des ingénieurs et architectes mandatés, un chiffrage estimatif a été effectué.

Sur cette base, un budget a été préparé pour l'année 2017 et des budgets estimatifs, sur les 5 prochaines années, ont été inscrits dans le cadre du plan d'investissement du Réseau Santé de la Sarine. Globalement, sur les 6 prochaines années, un budget total de l'ordre de 11,5 millions est prévu pour assainir et améliorer les deux bâtiments. Ainsi, le plan prévoit qu'en 2017, les premiers travaux urgents soient effectués ainsi que les études de faisabilité. Pour 2018, il est prévu la mise au concours, en 2019, des appels d'offre, et de 2020 à 2022, les travaux d'assainissement nécessaires.

Le montant de CHF 196'000 prévoit ainsi les études suivantes :

Travaux pour la mise en conformité du bâtiment d'un point de vue sismique par des renforcements des murs des cages d'escaliers, trémies d'ascenseurs et certains murs périphériques	CHF 25'000
Etude de faisabilité des installations électriques	CHF 20'000
Etude préalable et détaillé des installations techniques de chauffage, ventilation et MCR	CHF 35'000
Etude pour les améliorations de l'enveloppe du bâtiment ainsi que de la ventilation double flux des chambres	CHF 25'000
Etude technique de faisabilité pour les installations techniques	CHF 25'000
Etude sur la réfection et réaménagement complet de la cuisine	CHF 23'000
Etude sur la mise en place d'un sas provoquant un espace tampon devant la porte palière de l'ascenseur extérieur	CHF 5'000
Etude de faisabilité du projet global par l'architecte	CHF 38'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les études. Elles peuvent être intégrées au projet global d'investissement et être amorties au taux de 3 % dès les travaux effectués.

#### 4.4 4126.5040.03 Travaux en relation avec le chauffage au sol CHF 117'000

Les circuits de chauffage au sol sont partiellement encrassés. De ce fait, il n'est plus possible de chauffer uniformément les chambres. Ceci se concrétise par des différences de température entre les chambres sans possibilité d'y remédier. A l'heure actuelle, lors de température très basse, nous sommes obligés d'utiliser des chauffages d'appoint dans certaines chambres, ce qui a un impact important sur notre consommation électrique.

Le type de tube de sol semble être du polytutilène, très utilisé en 1984, lors de la construction du home, et qui avait tendance à laisser diffuser l'oxygène et de ce fait à favoriser la formation de boues. Le traitement de l'eau après le débouage permettra d'éviter une nouvelle formation de boues. Ces travaux ne peuvent se faire que durant l'été, au moment où le chauffage est éteint.

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 3 % sur ce genre de travaux. La demande de financement a été transmise à la Codems. En cas d'acceptation, les montants investis seront pris en charge par la Codems selon son règlement.

#### 4.5 4126.5040.04 Divers travaux de rénovation du bâtiment CHF 102'500

Comme expliqué sous le point 4.1, suite à l'analyse de l'état du bâtiment, des premiers travaux urgents doivent être effectués dans le courant de l'année 2017, permettant de répondre le mieux possible aux normes en vigueur, liées à la sécurité, à la problématique de l'amiante, etc. Ces travaux peuvent être effectués sans devoir préteriter ou devoir être refaits une seconde fois lors de l'assainissement en profondeur du bâtiment, prévu entre 2020 et 2022.

Le montant de CHF 102'500 prévoit ainsi les travaux suivants :

Travaux de dépollution d'amiante dans les colles des carrelages au sol et faïences aux murs. A effectuer par des spécialistes	CHF 10'000
Remplacement d'une porte de sortie de secours au niveau -1 de l'aile est. Il faut que cette porte s'ouvre vers l'extérieur pour qu'elle soit conforme	CHF 7'000
Distributeur de chaleur : remplacement de l'isolation des conduites	CHF 3'000
Distribution de chaleur : remplacement des vannes manuelles et vannes thermostatiques anciennes et obsolètes	CHF 10'000
Installations sanitaires : remplacement de certains éléments d'armatures sur nourrice sanitaire	CHF 17'500
Installations sanitaires : raccordement de la buanderie en direct depuis le local technique, pose de vannes de réglage automatiques sur la circulation	CHF 15'000
Installations sanitaires : réfection de la distribution et robinetteries du sous-sol	CHF 10'000
Installations sanitaires : réfection des colonnes de chutes dans les gaines techniques	CHF 30'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes

prévoit un taux d'amortissement de 3 % sur ce genre de travaux. La demande de financement a été transmise à la Codems. En cas d'acceptation, les montants investis seront pris en charge par la Codems selon son règlement.

#### 4.6 4126.5040.05 Etudes liées à la mise en place d'un appel malade et téléphonie IP CHF 18'000

En mars 2014, Swisscom donnait l'information suivante :

*La migration de la technologie réseau fixe traditionnelle (Time-Division Multiplexing, TDM) vers le nouvel environnement système IP (Internet Protocol) reflète une tendance mondiale. La téléphonie fixe traditionnelle est arrivée en fin de vie et va être remplacée par la technologie IP. Tous les services de téléphonie fixe (et désormais aussi la téléphonie) reposeront alors sur la technologie IP et utiliseront donc le même réseau. Cette évolution préfigure une nouvelle ère de la communication: il sera ainsi possible d'accéder en tout lieu et en tout temps à ses données, à partir de n'importe quel terminal. Les personnes, les appareils et les données seront alors interconnectés et l'expérience client s'en trouvera améliorée.*

*Fin 2017: Echéance au terme de laquelle tous les clients devront avoir migré vers le nouvel environnement système IP. A cette date, nous aurons réalisé la migration progressive des clients vers le nouveau monde IP, tandis que le support TDM sera maintenu jusqu'à fin 2017.*

Pour permettre d'effectuer un inventaire et surtout de préparer une mise au concours pour une nouvelle installation téléphonique, y compris l'appel malade, une étude doit être effectuée par un ingénieur spécialisé en électricité. Le montant demandé est proposé pour préparer le cahier des charges et suivre l'appel d'offre qui devra suivre les procédures liées au marché public.

Cette étude permettra de déterminer le coût de ce changement indispensable et permettra de faire un message à l'assemblée des délégués du mois de juin, permettant ainsi d'être prêt pour le 31 décembre 2017 à la fin de la téléphonie analogique. Dans le cadre de ce budget, nous avons inscrit un investissement pour la mise en place d'un appel malade et téléphonie IP dont le montant sera déterminé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2017 et proposé à votation lors de l'assemblée du printemps 2017.

Cette étude sera financée par l'emprunt et amorties selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les études. Elle pourra être intégrée au projet global d'investissement et être amortie au taux de 3 % dès les travaux effectués.

#### 4.7 4127.5060.05 Achat d'une calandre pour la lingerie CHF 18'000

La calandre date de 2012. C'est une machine indispensable à la bonne marche de la buanderie et qui traite 1600 kg de linge chaque semaine. Malgré son âge récent, elle pose régulièrement des problèmes et nécessite une maintenance et des réparations fréquentes et coûteuses. Les montants 2014, 2015 et 2016 ont été respectivement de CHF 3'379, CHF 2'008 et CHF 2'717. En 2016, le nombre de pannes a doublé avec 11 interventions. Les désagréments en terme de retard dans le traitement du linge ne sont pas acceptables, surtout au regard du développement du traitement du linge pour l'externe.

Le choix s'est porté sur une machine murale par gain de place en buanderie et économie de personnel car ce type de machine ne nécessite que deux personnes au lieu de quatre.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorties selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. La demande de financement a été transmise à la Codems. En cas d'acceptation, les montants investis seront pris en charge par la Codems selon son règlement.

#### 4.8 4127.5060.06 Achat d'une machine à laver le linge CHF 27'000

La machine actuelle date de 2003, ce qui devient un risque. Vu l'activité intense et le développement du traitement de linge externe, le renouvellement est indispensable.

L'achat permettrait, en plus de la sécurité, d'acquérir une machine d'une capacité plus importante pour diminuer le nombre de machines et ainsi optimiser les temps et diminuer les dépenses en électricité et en eau.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorties selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. La demande de financement a été transmise à la Codems. En cas d'acceptation, les montants investis seront pris en charge par la Codems selon son règlement.

#### 4.9 4127.5060.07 Achat vêtements de travail soins CHF 32'000

L'objectif de cet achat est de proposer une tenue cohérente, fonctionnelle et confortable à l'ensemble du personnel soignant.

Actuellement l'institution met seulement à disposition des vestes bleues ou roses.

Cette situation pose trois problèmes :

- l'hygiène pour l'entretien des pantalons : le personnel emmène ses vêtements à domicile pour les laver et tous les tissus ne se prêtent pas à des lavages hauts températures.
- Le manque de confort au travail car les vestes sont très ajustées avec cols montants. Le tissu est très épais et chaud, la forme limite les mouvements et les poches sont inutilisables car trop peu profondes. Certaines personnes ont renoncé à les porter.
- L'image de l'institution : des vêtements disparates selon les goûts et les moyens des personnes, souvent mal assortis entre le haut et le bas, donnent une mauvaise impression globale.

Les critères de choix pour l'achat sont le tissu et son mode d'entretien, mais également la coupe (confort pour travailler).

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorties selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 % sur les études.

#### 4.10 4216.5060.08 Achat de 2 voitures de service SASDS CHF 30'000

En attendant une évaluation approfondie du parc automobile et son utilisation, nous avons besoins d'une mise à niveau minimale du parc actuel.

Les véhicules des antennes sont vieillissants, les frais d'entretien y relatifs sont en augmentation. Une voiture de service de l'antenne 5 à Grolley doit absolument être remplacée et une deuxième voiture de service doit être achetée pour l'antenne 6 à Farvagny. Ces deux antennes font beaucoup de km pour atteindre les patients dans les différentes communes desservies et nous devons rembourser les km faits avec les voitures privées des collaborateurs d'un montant de CHF 0.70 par km.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorties selon les normes légales, dès le budget 2018. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

## 5 Conclusions

Le comité de direction propose à l'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine, au vue de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

0222 . 5200 . 03	Informatique : achat de matériel (hardware)	109'000.00
0222 . 5200 . 04	informatique : achat de programme (software)	65'500.00
4126 . 5040 . 02	Etudes liées à la phase préliminaire d'études du bâtiment	196'000.00
4126 . 5040 . 03	Travaux en relation avec le chauffage au sol	117'000.00
4126 . 5040 . 04	Divers travaux de rénovation du bâtiment	102'500.00
4126 . 5040 . 05	Etudes liées à la mise en place d'un appel malade et téléphonie	18'000.00
4127 . 5060 . 05	Achat d'une calandre pour la lingerie	18'000.00
4127 . 5060 . 06	Achat d'une machine à laver le linge	27'000.00
4127 . 5060 . 07	Achat vêtements travail soins	32'000.00
4216 . 5060 . 08	Achat de 2 voitures de service	30'000.00